

ARCHIPEL
DE
SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Conseil Territorial

Liberté-Egalité-Fraternité

Séance officielle du 02 juin 2010

DELIBERATION N° 153/2010

**Résiliation de la cession du terrain, situé Place H.R Gaufier,
sur la commune de Saint-Pierre cadastrées SBN 270**

**Le Conseil Territorial
de l'Archipel de Saint Pierre et Miquelon**

Vu la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la délibération n° 56 - 06 du 31 mars 2006 portant délégation d'attributions au Bureau du Conseil Général ;

Vu l'avis de la commission mixte ;

Sur le rapport de son Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT**

Article 1^{er}. Le Président du Conseil Territorial est autorisé à annuler la délibération n°259/2008 du 16 décembre 2008 et donc considère la parcelle SBN 270 libre de toute occupation.

Adopté

14 voix Pour

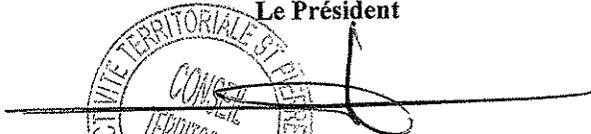
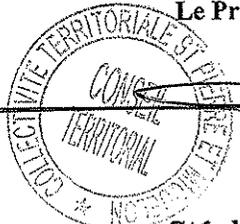
0 voix Contre

0 abstention

Conseillers élus : 19

Conseillers présents : 13

Conseillers votants : 14

Le Président


Stéphane ARTANO

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le 04 JUIN 2010



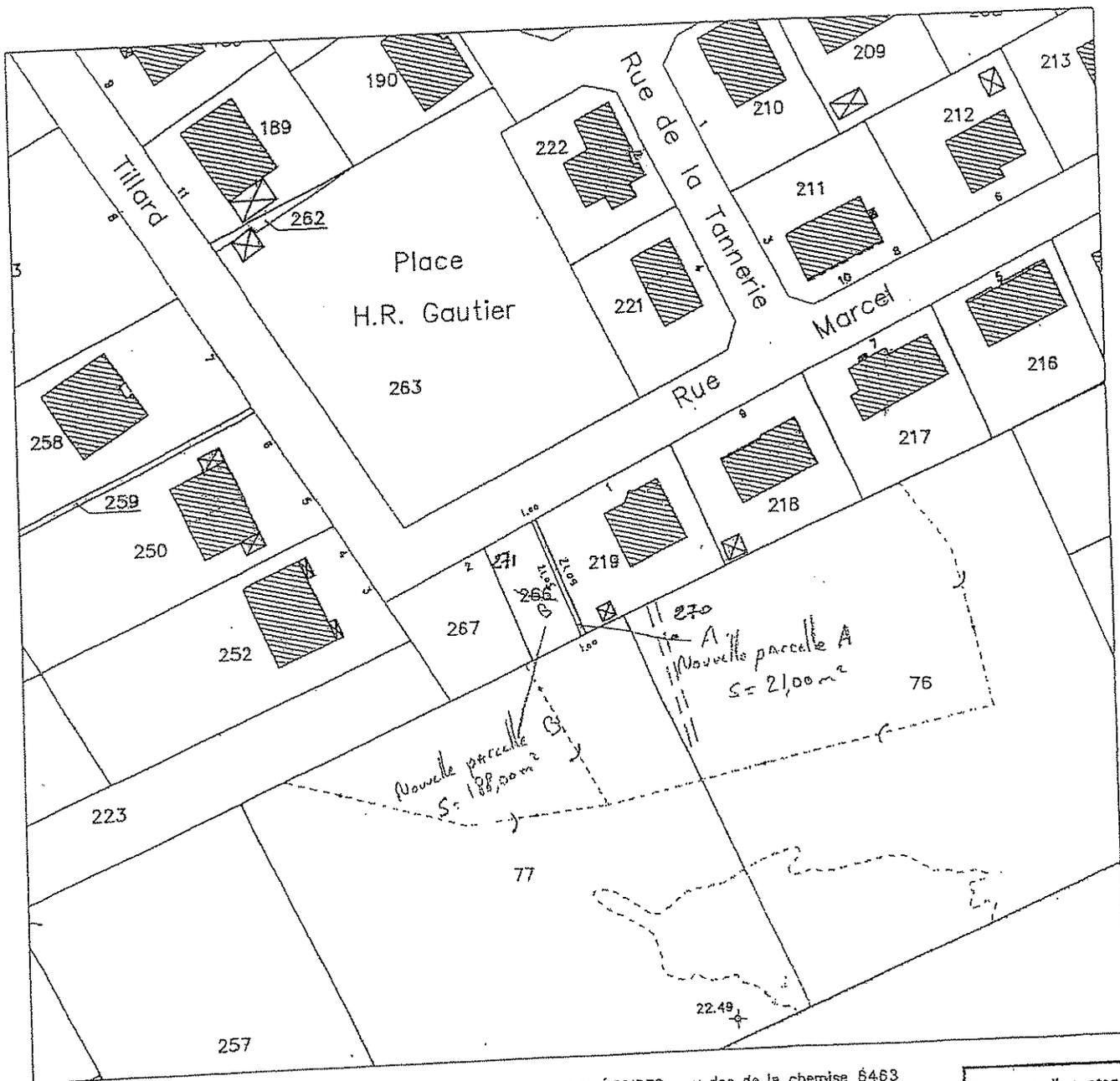
6462 T

anc. Mod. 30 Cad.
(Sept. 1970)

N° d'ordre du document d'arpentage
Tableau d'assemblage	à modifier ⁽¹⁾ sans chang ⁽¹⁾

2008-04-002 S

COMMUNE de Saint-Pierre...
Section... BN...
0266... Feuille
Echelle: 1/1000...



Voir la rubrique « INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES » au dos de la chemise 6463

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés⁽²⁾, a été établi
 A - d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau⁽¹⁾
 B - en conformité d'un piquetage effectué sur le terrain⁽¹⁾
 C - d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 14/09/08
 par M TANGUY DAVID... géomètre à Saint-Pierre...
 Agréé

A Saint-Pierre... le 15/04/08

(Signature)
TANGUY DAVID

Extrait du plan minute établi
 - par le Bureau du Cadastre⁽¹⁾,
 - par la personne agréée dans les bureaux du Cadastre⁽¹⁾.
 N° d'ordre au registre de constatation des droits:
 Cachet du Service d'origine:

Document d'arpentage dressé par M TANGUY DAVID... agréé privé par le... préfet de SPT... à Saint-Pierre...
 Date: 14/04/2008
 Signature: *(Signature)*

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan-résumé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre-expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du Cadastre, etc.):

CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

BORDEREAU DE DIFFUSION

DELIBERATION

ARRETE

DECISION

AUTRE :

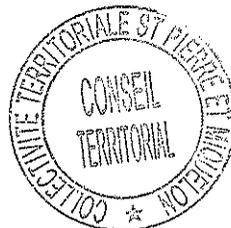
N° 153/2010

DU 02 juin 2010

Résiliation de la cession du terrain, situé Place HR Gautier, sur la commune de Saint-Pierre cadastré SBN 270

SERVICES	POUR ATTRIBUTION	POUR INFORMATION	POUR PUBLICATION	POUR SUITE A DONNER	OBSERVATIONS
Agriculture					
DASS					
Centre Culturel et Sportif					
Comité Economique et Social					
Equipement					
Finances		X			
Imprimerie			X		
Services Fiscaux				X	
Service des Pêches					
Trésor					
Préfecture					
Concurrence, Consommation, et Répression des Fraudes					
M. Mme Yves DISNARD		X			

Saint-Pierre, le 07 JUIN 2010



Le Président,
Pour le Président et par délégation
la 1^{ère} Vice-Présidente.

Françoise Letournel
Françoise LETOURNEL